

Le 22 mars 2019

N/Réf. : 06595 (115780)

Objet : Demande d'accès à l'information du 24 janvier 2019 visant à obtenir les rapports des dix dernières années à ce jour de toutes les personnes qui sont mortes d'empoisonnements alimentaires, d'allergies alimentaires (choc anaphylactique) et d'étouffements

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande visant à obtenir *les rapports des dix dernières années à ce jour de toutes les personnes qui sont mortes d'empoisonnements alimentaires, d'allergies alimentaires (choc anaphylactique) et d'étouffements*. Veuillez trouver ci-joint les 388 rapports d'investigation concernant votre demande. Il est à noter que les infections d'origine alimentaires sont considérées comme des morts naturelles et qu'il est exceptionnel que de tels décès fassent l'objet d'une investigation par le coroner.

N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée pour toute demande à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Dana Deslauriers, avocate
Responsable de la Loi d'accès à l'information
et sur la protection des renseignements personnels

DD/ns

p. j.

Pour la vie!